

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David tenue le 4 mai 2021 à huis clos.

Sont présents à cette séance M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Robert Emond et Stéphane Mélançon, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste également à la séance.

Ouverture de la séance

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que cet état d'urgence a été prolongé par des périodes additionnelles de dix jours;

Considérant l'arrêté 2020-04 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Il est proposé par Michel Blanchard et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

2021-05-073

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 10.1 Résolution en lien avec la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-074

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 mars 2021 qui affiche un solde à la caisse de 448 521,17 \$, des dépôts à terme au montant de 561 930,59 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de 3 112,15 \$, pour un solde aux livres de 1 007 339,61 \$. Le total des revenus de mars se chiffre à 475 673,25 \$ et celui des dépenses à 208 221,48\$.

Paiement des comptes

2021-05-075

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus dans cette liste;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 124 496,45 \$ et de comptes payés pour un montant de 69 296,64 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du registre de la correspondance qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 1^{er} avril au 28 avril 2021.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 597-2021
(2021-05-076)

Règlement numéro 597-2021 autorisant la réalisation d'inspections visuelles et de tests de coloration sur certains immeubles et imposant un tarif pour en financer le coût

ATTENDU QUE la municipalité prévoit adopter un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en place de ce Programme tout propriétaire a été invité à présenter un certificat de conformité de ses installations septiques et à participer, au besoin, au programme d'aide financière;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la municipalité considère essentiel d'effectuer les tests requis pour s'assurer de la conformité des installations septiques des propriétaires en défaut de donner suite aux demandes de la municipalité ;

ATTENDU l'article 492 du Code municipal du Québec;

ATTENDU les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Linda Cournoyer lors de la séance du 6 avril 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le règlement numéro 597-2021 soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Pouvoir d'inspection et de vérification

L'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que l'inspecteur municipal sont autorisés à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements, incluant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux des résidences isolées, y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation ou toute autre forme de permission, qui leur est conféré par une loi ou un règlement et pour obliger les propriétaires, locataires ou occupants de ces maisons, bâtiments et édifices, à recevoir ses officiers et à répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution des règlements.

À ce titre, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ou l'inspecteur municipal est autorisé à effectuer, ou faire effectuer, en sa présence ou non, toute inspection visuelle ou test de coloration visant à certifier de la conformité des installations septiques desservant un immeuble. Dans le cadre de l'exercice de ce pouvoir, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ou l'inspecteur municipal est autorisé à être accompagné de tout expert ou professionnel mandaté à cette fin par la municipalité.

ARTICLE 3 - Tarification

Pour pouvoir au paiement des dépenses encourues pour la réalisation d'inspections visuelles et/ou de tests de coloration visant à attester de la conformité des installations septiques des immeubles dont les propriétaires ont fait défaut de fournir une attestation de conformité, de participer au programme de mise aux normes des installations septiques ou de reconnaître une installation septique non conforme, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2022, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable énuméré à l'annexe « A », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, un tarif d'un montant de 200 \$ pour chaque immeuble énuméré à l'annexe A dont il est propriétaire.

ARTICLE 4 – Règles générales

Les tarifs prévus au présent règlement sont exigibles du propriétaire.

Une fois l'inspection visuelle et/ou le test de coloration effectué, le non-paiement du montant exigé est sujet à intérêt au taux annuel de 8 % après 30 jours de la date de facturation.

ARTICLE 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 4 mai 2021.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement sur la gestion contractuelle afin d'y inclure les mesures visant à favoriser les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

2021-05-077

Résolution en lien avec la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif

Considérant qu'à la suite de l'adoption en février dernier par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel du plan de transport régional, la MRC a présenté un projet d'entente intermunicipale relative à la délégation de compétence pour la fourniture de services de transport collectif à sa séance du 21 avril 2021;

Considérant que ce projet d'entente a été transmis à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

Considérant que la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception de ces documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente;

Considérant qu'un tel plan de transport facilitera grandement tous les types de déplacements (pour le travail, des fins personnelles, la pratique de loisirs, l'accès aux services de santé ou d'éducation, etc.) et pourra ainsi devenir une excellente source de rétention et d'attraction pour toutes les municipalités de la MRC et, simultanément pour toutes les entreprises de la région, indépendamment de leur envergure et de leur secteur d'activités;

Considérant qu'il est donc dans l'intérêt de la municipalité de Saint-David et de ses citoyens de souscrire à cette entente pour le service de transport collectif régional et interrégional;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-David exprime son intérêt à conclure une entente intermunicipale pour déléguer à la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel l'exercice des compétences en matière de transport pour le service de transport collectif régional et interrégional conformément aux termes du projet d'entente transmis par la MRC à la suite de sa séance du 21 avril 2021 en précisant que cet intérêt est conditionnel à l'adhésion de l'ensemble des municipalités de la MRC et au maintien de la notion de zone pour l'établissement de la grille tarifaire.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020
Le rapport financier déposé affiche des revenus de 2 606 107 \$ et des charges de 2 160 718 \$ pour un excédent de l'exercice de 445 389 \$. Tel que requis par le Code municipal, un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant sera déposé lors de la séance ordinaire du mois de juin.

2021-05-078

Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2020 a été présenté aux membres du Conseil par un représentant de la firme FBL S.E.N.C.R.L.;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés par la firme FBL S.E.N.C.R.L. dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2020 et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-079

Offre de service pour inspections et suivi des installations septiques

Considérant que la Municipalité prévoit adopter un Programme de mise aux normes des installations septiques;

Considérant qu'il y a lieu de faire vérifier que les eaux usées, les eaux ménagères ou les eaux de cabinet d'aisances des résidences non inscrites au programme prévu ou pour lesquelles les propriétaires ne se sont pas engagés à effectuer les travaux nécessaires pour rendre l'installation septique de leur résidence conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLEQ, chapitre Q-2, r.22);

Considérant la demande de prix transmise à deux entreprises;

Considérant l'offre de service reçue de l'entreprise GESTIM pour l'inspection et le suivi des installations septiques;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour la vérification de la conformité

des installations septiques figurant à l'annexe A du règlement numéro 597-2021 à la firme GESTIM, au montant unitaire de 190\$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-414-00-445.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-080

Modification de l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services

Considérant que la Municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Robert et Yamaska ont conclu en 2020 une entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services;

Considérant que la municipalité de Saint-David et les municipalités de Saint-Robert et Yamaska acceptent, d'un commun accord, de modifier l'entente relative aux loisirs présentement en vigueur;

Considérant que les clauses de la nouvelle entente seront identiques à l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services présentement en vigueur à l'exception de l'organisation du temps de travail et de la répartition des coûts engendrés;

Considérant qu'une copie de l'entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services a été remise à chaque membre du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil :

- approuve la conclusion d'une nouvelle entente relative aux loisirs et prévoyant la fourniture de services qui entrera en vigueur le 9 mai 2021 et qui se renouvellera pour des périodes successives de trois ans à partir du 1er janvier 2023 à moins que l'une des parties à l'entente n'informe les autres parties de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;
- autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette entente;
- mandate le maire et la directrice générale pour siéger sur le comité de coordination qui verra à étudier toute question se rapportant à l'objet de l'entente, soumettre au Conseil municipal toute recommandation jugée utile, surveiller le respect des engagements de chacune des municipalités parties à l'entente et assurer une planification optimale des diverses activités de loisir.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-081

Mandat pour un test de qualité de l'air d'une résidence

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2021-03-044 accordant à Inspectech le mandat pour la vérification de l'état général d'une résidence;

Considérant que l'avocate au dossier est d'avis qu'un test de qualité de l'air est requis;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil retienne la proposition d'Inspectech, au montant de 750\$ plus taxes,

pour un test de qualité d'air avec résultats de laboratoire avec court rapport et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-082

Achat d'ordinateurs portables pour les services administratifs

Considérant que le poste de travail actuel de la secrétaire-trésorière adjointe et celui de la secrétaire adjointe ne répondent pas adéquatement à l'exécution des tâches demandées;

Considérant l'offre obtenue par la coordonnatrice aux technologies de l'information de la MRC de Pierre-De Saurel pour le remplacement de ces postes de travail;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat de deux ordinateurs portables auprès de l'entreprise Ordigeni, au coût de 2899,98 \$ plus taxes, ainsi que les frais requis pour l'installation et la programmation des équipements et affecte ces dépenses aux postes budgétaires numéros 03-310-30-000, 02-130-00-414 et 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-083

Autorisation à la directrice générale pour placements à court terme

Considérant qu'il est recommandé d'effectuer des placements à court terme pour obtenir un meilleur rendement sur le montant de l'encaisse;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer des placements à court terme auprès de la Caisse Desjardins des Chênes au cours de l'année financière 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-084

Autorisation en lien avec une activité culturelle du projet Quand l'art ouvre ta porte

Considérant qu'une activité culturelle du projet *Quand l'art ouvre ta porte* est prévue sur le territoire de notre municipalité le 29 mai prochain;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise la tenue de cet événement aux conditions suivantes :

- le responsable de l'évènement présentera préalablement au poste de la Sûreté du Québec, MRC de Pierre-De Saurel un plan détaillé de l'activité;
- le demandeur aura satisfait aux mesures de sécurité recommandées par la Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-085

Renouvellement d'adhésion à Espace MUNI

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu que ce Conseil autorise un montant de 45,42 \$ pour renouveler l'adhésion de la municipalité à Espace MUNI et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2021-05-086

Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la municipalité de Saint-David proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-087

Don à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-088

Octroi du contrat pour travaux de pavage dans une partie des rangs Sainte-Cécile et Caroline, de la rue Thérroux et du stationnement du Centre récréatif

Considérant que les travaux de voirie prévus dans une partie des rangs Sainte-Cécile et Caroline, de la rue Thérroux et du stationnement du Centre récréatif ont fait l'objet d'une demande d'appel d'offres et que huit entreprises ont présenté des soumissions ;

Considérant l'analyse des soumissions et la recommandation préparées par l'ingénieur Luc Brouillette ;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie le contrat pour les travaux de voirie décrits au bordereau de soumission à l'option B de l'appel d'offres numéro 2020-023 dans une partie des rangs Sainte-Cécile et Caroline, de la rue Thérroux et du

stationnement du Centre récréatif à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc., au montant 656 256,67 \$ incluant les taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31020-000. Il est également mentionné que les documents d'appel d'offres et la résolution accordant le contrat constituent les documents contractuels.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-089 Achat de tuyaux pour travaux de remplacement de ponceaux prévus en 2021

Considérant que des travaux de remplacement de ponceaux sont prévus en 2021 dans le 5e Rang, le 13^e Rang ainsi que dans les rangs du Bord-de-l'Eau, Saint-Patrice et Vivian;

Considérant que la fourniture des tuyaux requis pour ces travaux ont fait l'objet de demandes de prix;

En conséquence, il est proposé par Robert Émond, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat du tuyau requis pour les travaux du rang Vivian, au coût de 10 200 \$ plus taxes, ainsi que l'achat des tuyaux requis pour les travaux du 5e Rang, 13e Rang et des rangs du Bord-de-l'Eau et Saint-Patrice auprès de la compagnie ADS Canada, au coût de 11 520,07 \$ plus taxes, et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-320-00-642.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-090 Contrat pour la fabrication de la main-courante de la rampe d'accès de la salle communautaire

Considérant l'évaluation budgétaire obtenue par l'inspecteur municipal pour la fabrication de la main-courante de la rampe d'accès de la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Mélançon, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil octroie à DLM inc., au coût de 4500 \$ plus taxes, le contrat pour la fabrication d'une main-courante en acier inoxydable et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-31010-000.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-091 Contrat pour les analyses de laboratoire nécessaires au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que le contrat conclu avec le Groupe Environex pour réaliser les analyses de laboratoire nécessaires au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées prendra fin le 31 mai 2021;

Considérant que l'offre de service d'une durée de 12 mois présentée par le Groupe Environex mentionne le nombre d'analyses requises et le coût unitaire s'y rattachant;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Robert Émond et résolu que ce Conseil octroie au Groupe Environex le contrat pour les analyses requises au suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la

période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-092

Embauche de l'animatrice en chef pour le camp de jour estival 2021

Considérant que les membres du Conseil sont favorables à l'organisation d'un camp de jour pour l'été 2021;

Considérant que la planification du camp de jour doit être effectuée plusieurs semaines avant le début du camp de jour prévu pour le 28 juin 2021;

Considérant que cette tâche relève cette année de l'animatrice en chef;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu de procéder à l'embauche de Kyara St-Cyr au poste d'animatrice en chef du camp de jour estival 2021 pour la période du 16 mai au 21 août 2021 selon le nombre d'heures établi et la rémunération établie pour ce poste et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-50-141, 02-701-50-222, 02-701-50-232, 02-701-50-242, 02-701-50-252 et 02-701-50-262.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-093

Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 97,32 \$ pour renouveler l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Montérégie et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-701-20-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2021-05-094

Résolution en lien avec la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Stéphane Mélançon et résolu de proclamer le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel à l'hôtel de ville.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil répond aux questions transmises au Conseil via courriel ou téléphone pour la présente séance.

Levée de la séance

2021-05-095

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière